

L'écho

d'Argancy



e

Par cette 100^e édition, nous rendons hommage à la municipalité dirigée par M. Roland Martin, à l'origine de ce bulletin trimestriel d'information. Depuis 25 ans, il n'a cessé de paraître sous la forme actuelle, quels que soient les mandats successifs.

**Janvier
2021**

N°100

Pour le 100^e numéro, retrouvez en pages intérieures, un quizz qui récompensera les plus observateurs d'entre vous.



Illiwap

Argancy compte désormais 400 utilisateurs !

Les événements récents ont montré à tous combien il était important de rester informé en temps réel.

Vous aussi, si vous voulez garder le contact et être tenus au courant de toutes les informations concernant la commune : téléchargez Illiwap dans l'App Store ou Google play. C'est gratuit, sans publicité et sans inscription des utilisateurs.

Une fois l'application téléchargée, il vous sera demandé :

Entrer code/recherche station

Notez :

Argancy

Conseil municipal du 28 août 2020	4
Conseil municipal du 23 octobre 2020	5
Incivilités	7
Arrêté municipal sur les dépôts sauvages	
Travaux	8
Agrandissement de la mairie	
Réhabilitation du 7 rue de Bussière	
Sécurisation de l'ancien cimetière	
Composteur au nouveau cimetière	
Curage du ruisseau de Malroy	
Indésirables	10
Chasse aux sangliers	
Services techniques	11
Fleurissement 2021	
Vivre à Argancy	12
Les 6 heures d'Olgy	
Communions	
11 novembre	
Festivités annulées	
Bibliothèque	13
La rentrée littéraire	
Quizz du N°100	15
A vous de jouer. Encart détachable	
Les associations ont la parole	19
L'École Buissonnière	
Groupe scolaire	20
Rentrée	
Saint Nicolas	
Collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz	21
Répartition des effectifs	
Police municipale	22
Stationnement gênant	
Zone 30 km/h	
Participation citoyenne	23
Solidarité	24
Don du sang en période Covid	
Civisme	25
Déneigement des trottoirs	
Environnement	26
Des fêtes de fin d'année écolos	
A savoir	28
Maison France Services	
Rives de Moselle	29
Arrêt du service de récupération des textiles	
Nouvelles installations	29
Urbanisme	30
Etat civil	31

Mot du maire

Belle année à tous !

Cette année 2021 qui s'annonce va-t-elle être l'année qui permettra à chacun d'entre nous de retrouver une vie personnelle et professionnelle que l'on pourrait qualifier de « normale » ?

Rien n'est moins sûr !

Pour des raisons sécuritaires, dictées par le bon sens, notre équipe municipale soucieuse du bien-être des uns et des autres, n'organisera pas la « présentation des vœux à la population » avec partage de la galette des rois comme il était coutume de le faire, le premier dimanche de janvier.

Croyez bien qu'elle regrette vivement cette décision car cette manifestation avait pour but essentiel de faire le bilan de l'année écoulée et de souhaiter à chacun le meilleur pour l'année à venir, sans oublier le partage de la galette des rois, qui générerait un bon moment d'échange et de convivialité.

Alors, en attendant des jours meilleurs, permettez-nous de vous souhaiter à l'aube de cette année 2021, une bonne et heureuse année, en vous invitant, s'il en est encore besoin, à continuer à observer les gestes barrières.

Ne laissons pas ce COVID 19 gagner, préservons-nous les uns les autres.

Jocelyne Emmendoerffer
et son équipe



Bonne année 2021

Vente de terrains à la SANEF

Le 9 mai 2020, la municipalité a signé avec la SANEF une promesse de vente concernant des parcelles de terrains communaux situés sur les emprises nécessaires au projet « Autoroute A4, contournement Nord-Est de Metz ». Depuis, un projet d'acte a été transmis à la commune pour avis et validation des ventes.

Les indemnités ont été fixées dans les conditions prescrites en matière d'expropriation à la somme de 102 342,95 €.

Retrait de Chieulles du SIAS de la Rive Droite

La commune de Chieulles souhaite se retirer du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite à compter du 31 août 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à ce retrait.

Réhabilitation du bâtiment situé 7 rue de Bussière

Bureau Veritas Construction est chargé du contrôle technique pour les travaux de réhabilitation, 7 rue de Bussière.

Suite à l'effondrement de la façade arrière, la nature des travaux a été modifiée ce qui implique d'établir un avenant au contrat.

Montant de l'avenant :	1 500,00 € HT
Montant initial du marché :	<u>4 140,00 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	5 640,00 € HT

Achat groupé d'électricité : que va-t-il se passer pour les collectivités et acteurs publics au 31 décembre 2020 ?

C'est à cette date que la loi Energie-Climat prévoit la disparition des tarifs réglementés pour l'ensemble des sites (y compris les sites en tarif bleu) des collectivités et acteurs publics.

La suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique. Le département de la Moselle a mandaté Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité au meilleur tarif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la commune d'Argancy à adhérer au groupement de commandes coordonné par le département de la Moselle.

Le début de la fourniture d'électricité sera fixé à la clôture du contrat actuel.

Adhésion à Moselle Agence Technique

Le conseil municipal a décidé de faire adhérer la commune à l'agence technique départementale MATEC (Moselle Agence Technique).

MATEC est un établissement public créé par le département de la Moselle qui propose à ses adhérents une assistance technique et un conseil juridique dans tous les domaines relevant des compétences des communes.

Elle assiste également les communes dans les consultations et procédures de passation de marchés publics de tous types ainsi que dans l'accompagnement pour la recherche de subventions.

M. Pascal Etienne, conseiller municipal est mandaté pour représenter la commune avec voix délibérative aux Assemblées Générales de cette agence.

Commission d'évaluation des charges transférées

Mme le maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a décidé de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la durée du mandat. Cette commission a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre Rives de Moselle et ses communes membres.

Cette commission sera composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune proposés par délibération de chaque conseil municipal. Un Président et un Vice-Président de la CLECT seront élus parmi ses membres.

Après discussion, ont été désignés, à l'unanimité des présents :

- Guy Neveux, membre titulaire
- Marie-Ange Hennequin, membre suppléant

Création de poste à la maternelle

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, 24h30/semaine à compter du 1^{er} octobre 2020, en remplacement du poste actuel de 28 h/semaine.

Municipalité

Principales décisions du conseil municipal du 23 octobre 2020

Transfert de la compétence P.L.U.

Suite à l'élection du nouveau conseil communautaire, l'article 136 de la loi ALUR s'applique et dit que la communauté de communes deviendra compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, au 1^{er} janvier 2021, sauf si dans les 3 mois précédent cette date, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide **de conserver** la maîtrise en matière d'urbanisme sur son territoire et refuse le transfert de la compétence P.L.U. à Rives de Moselle.

Avenants au marché « Transformation et extension de la mairie avec la création de trois logements »

Lot 8 Bis : « Ventilation et Chauffage »

Titulaire du marché : SN MEA ET MERTZ
à Ars-sur-Moselle

Fourniture et pose de groupes de condensation

réversibles pour un montant de : 12 404,09 € HT

- Montant initial du marché : 23 900,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 36 304,09 € HT

Lot 3 : « ITE »

Titulaire du marché : PRO FACADE à Metz

Fourniture et pose de couvre-joints en tôle laquée en liaison des bâtiments existants et du nouveau bâtiment pour un montant de : 560,00 € HT

- Montant initial du marché : 28 895,35 € HT
- Montant des avenants déjà acceptés : 4 250,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 33 705,35 € HT

Lot 1 « GROS-ŒUVRE – MACONNERIE »

Titulaire du marché : SARL SARIBAT à Norroy le Veneur

1^{ère} partie

Intervention sur mur mitoyen, démolition des sanitaires existants, démolition de la tête de mur en pierre au droit de l'escalier de secours pour un montant de :

- 7 240,00 € HT
- Montant initial du marché : 227 000,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 234 240,00 € HT

2^e partie

création d'un passage dans le mur mitoyen pour un montant de :

- 1 230,00 € HT
- montant initial du marché : 227 000,00 € HT
- montant des avenants précédents : 7 240,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 235 470,00 € HT

Lot 2 « CHARPENTE COUVERTURE »

Titulaire du marché : SN EISENBARTH

Travaux supplémentaires suite à l'inspection des planchers des combles :

remplacement total du solivage et plancher des combles (uniquement au-dessus de l'appartement à réhabiliter) pour un montant de : 14 493,63 € HT

- montant initial du marché : 26 994,36 € HT
- montant des avenants déjà acceptés : 2 097,06 € HT
- Nouveau montant du marché : 43 585,05 € HT

Travaux de sauvegarde d'un bâtiment privé

Mme le maire informe le conseil municipal, que des crédits pour compte de tiers doivent être inscrits au budget, suite à l'arrêté du maire n°28/2020, en date du 8 juillet 2020, ordonnant les mesures provisoires nécessaires à faire cesser le péril imminent affectant l'immeuble cadastré section 4 n° 93, sis place des Vignerons à 57640 Ruy.

Les propriétaires n'ayant pas obtempéré aux injonctions de l'arrêté et réalisé les travaux prescrits dans le délai fixé, la commune a la possibilité de faire procéder d'office à leur exécution.

Lorsque la commune se substitue aux propriétaires défaillants et fait usage des pouvoirs d'exécution d'office

qui lui sont reconnus, elle agit en lieu et place des propriétaires, pour leur compte et à leurs frais.

La dépense née de l'exécution d'office des travaux prescrits comprend le coût de l'ensemble des mesures que cette exécution a rendu nécessaire, notamment celui des travaux destinés à assurer la sécurité de l'ouvrage ou celle des bâtiments mitoyens et, le cas échéant, la rémunération de l'expert nommé par le juge administratif.

En conséquence, il convient pour la commune d'inscrire la somme de 60 000 € aux crédits nécessaires à l'exécution de cette prise en charge des travaux par imputation sur un compte de tiers.

Solidarité aux sinistrés des Alpes-Maritimes

Suite à la catastrophe, d'une ampleur inouïe, ayant frappé des communes de l'arrière-pays niçois, Mme le maire propose au conseil municipal, par solidarité, d'apporter une aide financière aux communes dévastées.

Mme le maire précise que cette aide sera transmise à l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes, laquelle est au fait des villages ayant été le plus durement touchés et qui se chargerait de la distribution de notre don.

Mme le maire propose donc une aide de 1 000,00 € qui serait versée directement à cette association.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Mme le maire de procéder à ce versement.

Redevance forfaitaire pour dépôt sauvage de déchets

Face à l'accroissement de dépôts de déchets sauvages et de concert avec les communes voisines partageant la même police municipale, Mme le maire propose qu'il soit instauré, par arrêté, une amende administrative dissuasive de 1500 € à appliquer aux contrevenants.

Cette amende sera complémentaire aux poursuites et autres condamnations qui pourraient avoir lieu.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'instaurer cette redevance due par les auteurs de dépôts sauvages sur le ban de la commune, couvrant les frais engagés par la collectivité pour les opérations de recherche, d'identification, de remise en état du site ainsi que tous frais liés à la gestion de dépôts sauvages et charge Mme le maire d'établir l'arrêté nécessaire à l'application de cette décision.

Ouverture d'un poste d'adjoint principal territorial de 1ère classe

Mme le maire propose au conseil municipal l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2020, en vue d'un avancement de grade qui sera soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette ouverture de poste et charge Mme le maire de l'exécution de cette décision.

Incivilités

Auteurs de dépôts sauvages, voilà ce qu'il va vous en coûter !

Souvenez-vous... les découvertes de dépôts sauvages ici et là, sur le territoire de la commune ont fait l'objet de nombreuses publications dans notre journal. Cela nous a amené à réagir et à prendre de nouvelles mesures. Le 23 octobre, le conseil municipal a voté la mise en place d'une redevance forfaitaire de 1 500 € pour dépôt sauvage et a chargé Mme le Maire d'établir l'arrêté ci-dessous :

Arrêté du maire n°53/2020 Réglementant les dépôts sauvages de déchets et ordures 4 novembre 2020

Article 1

Une plainte sera déposée par le maire ou son représentant dès découverte d'un dépôt sauvage de déchets sur la voie publique ou en plein nature.

Article 2 :

Une redevance forfaitaire sera due par les auteurs de dépôts sauvages de déchets sur la voie publique ou en pleine nature, couvrant notamment les frais engagés par la collectivité pour les opérations de recherche, d'identification, remise en état du site ainsi que tous frais liés à la gestion des dépôts sauvages.

Article 3

Cette redevance forfaitaire est fixée à 1 500 € (mille cinq cents euros) conformément à la délibération du conseil municipal du 23 octobre 2020.

Article 4

La redevance forfaitaire sera facturée par le maire, avec émission d'un titre de recette et recouvrée par le comptable du Trésor.

Article 5

La redevance forfaitaire s'applique à chaque nouveau dépôt quelle que soit la personne ayant commis l'infraction.

Article 6 :

Tous les agents de la force publique, le maire ou son représentant, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 7

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Préfet de la Moselle
- M. le Commandant de la COB de Gendarmerie de Vigy
- M. le Chef de Police municipale mutualisée

Fait à Argancy, le 4 novembre 2020

Le maire d'Argancy
Jocelyne Emmendoerffer

Nous vous rappelons que plusieurs déchetteries sur le territoire de la communauté de communes Rives de Moselle sont à votre disposition

Déchetterie d'Ennery
Route de Flévy
57 365 ENNERY
Tél : 03 87 51 77 02

Déchetterie de Maizières-lès-Metz
Rue Emile Gallé
57 280 Maizières-lès-Metz
Tél : 03 87 51 77 02

Déchetterie de Richemont
Zone du Champ de Mars
57 270 Richemont

Déchetterie de Talange
Chemin d'Hauconcourt
57 525 Talange

Travaux

Agrandissement de la mairie et création de 3 logements

Bien que les travaux aient repris, ils avancent timidement, les entreprises se trouvant en manque de personnel du fait de l'épidémie de COVID 19.



Réalisation de 5 logements au 7 rue de Bussières

Les travaux de maçonnerie se terminent, le bâtiment devrait être bientôt hors d'eau et hors d'air.

Le trottoir et une partie de la voirie ont été débarrassés de l'imposant système de sécurité rendu nécessaire suite à l'éboulement partiel de l'immeuble.



Concernant les logements en cours de réalisation, si vous êtes intéressés par une location, la mairie se tient à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires ; une liste d'inscription est d'ores et déjà ouverte.

Sécurisation de l'ancien cimetière

Vu la configuration délicate des lieux, des barrières de sécurité ont été posées afin de protéger les visiteurs.



Le cimetière équipé d'un composteur

Le cimetière est équipé d'un composteur afin de recycler les déchets verts jusqu'alors collectés sans être valorisés.

Pour info :

Les déchets autorisés sont :

- les plantes fanées
- les restes de terre

Les déchets interdits sont :

- les fleurs en plastiques
- les mousses des pots de fleurs
- les films plastiques
- les pots en plastiques et en terre cuite

Pour tous les déchets interdits, un conteneur a été installé à proximité de la porte d'accès du cimetière...



Respectons les règles et pensons à nos agents techniques, qui régulièrement, sont obligés de « retriever ».

Une nouvelle chaudière pour la salle multi-activités

Une nouvelle chaudière gaz à condensation a été installée par l'entreprise Celsius de Rugy, dans les locaux techniques de la salle multi-activités.

Cette nouvelle chaudière à très haute performance énergétique répond aux besoins de chauffage de ce bâtiment qui accueille notamment, le club de pétanque ainsi que diverses animations sportives et culturelles.

Cet investissement d'une valeur de 14246 € s'intègre dans notre démarche de maîtrise des coûts énergétiques en respectant notre approche environnementale.



Indésirables

Curage du ruisseau de Malroy

L'entretien régulier d'un cours d'eau est réglementé par le Code de l'Environnement et a pour objectif de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer ainsi à son bon état écologique.

En règle générale, il faut enlever les embâcles qui :

- obstruent totalement le lit du cours d'eau et forment des barrages,
- ralentissent le courant et favorisent l'envasement sur un linéaire important,
- peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts, passerelles ...),
- provoquent d'importantes érosions, créant un danger pour les biens ou les personnes.

L'élagage des branches basses de la ripisylve (végétation des berges) a pour objectif de ne pas freiner l'écoulement des eaux mais aussi d'apporter de la lumière au niveau de l'eau.

Les sangliers font trop de dégâts

Suite aux nombreuses dégradations dues à la présence de sangliers sur le ban communal mais aussi dans des propriétés privées, une battue administrative a été organisée, à la demande de la municipalité, par la Louveterie, le 16 novembre 2020.

4 sangliers ont été abattus à cette occasion.

En plus de cette battue et sur conseil de la louveterie, la municipalité réfléchit à la mise en place de cages de piégeage sur le ban communal non chassé et où la présence de sangliers a été signalée.



Services techniques

Le fleurissement 2021 du village est déjà en préparation

L'équipe des services techniques prépare le fleurissement de l'année 2021. Tous les agents se sont concertés avec Marie-Ange Hennequin, adjointe au maire, en charge de la commission « maisons fleuries » pour proposer leurs différentes idées afin de fleurir la commune de façon originale.

Le thème retenu cette année sera celui de « l'évasion ».

En effet, au vu de la période que nous traversons tous, nous allons essayer de faire des aménagements qui feront penser aux voyages, aux vacances, aux petits moments de détente.



Opération récup !

Si vous avez de vieux objets dont vous n'avez plus l'usage et qui correspondent à notre thème : valise, transat, hamac, chienne, paravent, petit mobilier de jardin... **Confiez-les nous !**

Contactez directement le service technique :
06 47 54 83 66

Nous espérons pouvoir compter sur votre aide afin d'obtenir un résultat à la hauteur de nos attentes.



Illuminations de Noël

Saluons le travail des services techniques, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour la mise en valeur de la place. Que cette lumière chasse l'ombre des restrictions imposées pour le bien de tous, en ces moments de fêtes si particuliers.



Vivre à Argancy

Les 6 heures d'Olgy

Organisée le 4 octobre par le Cercle de Yachting à Voile de la Moselle (CYVM), qui fête cette année son 60^e anniversaire, la 57^e édition s'est bien déroulée malgré la crise sanitaire. Cette course phare a accueilli une centaine de bateaux.

Dans la catégorie des dériveurs, "APALALA" de Vincent Mann et Coralie Gerbes s'est emparé de la première place au classement scratch. Félicitations !



Communions

Le 20 septembre en l'église d'Argancy, 7 enfants du village ont fait leur première communion : Théa, Théo, Mathis, Victoire, Juliette, Célia et Eva.



Brioche de l'amitié

1491 €, c'est la somme qui a été récoltée lors de l'opération « brioche de l'amitié », organisée par l'Association l'Ecole Buissonnière d'Argancy, au profit de l'Association des parents d'enfants inadaptés de la Vallée de l'Orne (APEI-VO).

11 novembre 2020 : manifestation à Flévy annulée

Cette année, la cérémonie du 11 novembre, habituellement organisée en intercommunalité (à FLEVY cette année) a été annulée en raison de la pandémie.

Le conseil municipal (restreint à 6 personnes pour respecter les directives gouvernementales) a déposé une gerbe au pied du monument aux morts.

Jocelyne Emmendoerffer, maire a fait lecture du message de Madame Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées. C'était aussi l'occasion d'évoquer l'entrée au Panthéon de Maurice Genevoix, qui, notamment en sa qualité d'écrivain, a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances de ses millions de frères d'armes.

La cérémonie s'est clôturée par lecture de la liste des morts pour la France de l'année qui vient de s'écouler.



« Honneur à nos grands morts et grâce à eux la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours soldat de l'idéal. »

Georges Clémenceau

Annulations en cascade des manifestations communales et pluricommunales

Depuis le début de l'année 2020, un indésirable s'est invité dans nos vies personnelles et collectives ; il porte le triste nom de COVID 19. Par mesure de sécurité, l'équipe municipale, a pris la décision d'annuler purement et simplement les manifestations municipales de fin d'année.

Annulation du repas des anciens, dernier dimanche de novembre

Vous avez 62 ans et plus au 1^{er} janvier 2020, vous étiez concernés.

Les circonstances ont obligé la municipalité à prendre une décision d'annulation dans le souci de protéger tous les administrés, eu égard aux règles sanitaires imposées mais aussi et surtout, dans le but de mieux se retrouver après, cet après espéré rapide, moins anxiogène et surtout sécurisé.

Cependant, pour garder un caractère festif à cette période si troublée, la municipalité a laissé le choix aux aînés entre « un colis gourmand » ou « un bon repas ».



Voeux du maire au personnel communal



Voeux du maire à la population



5 décembre 2020 : journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

« [...] Il y a 60 ans, une guerre, longtemps niée, entrait dans sa septième année. Des soldats de métier, des centaines de milliers de jeunes hommes appelés ou rappelés sous les drapeaux et des membres des forces supplétives combattaient pour la France sur le territoire algérien. De 1952 à 1962, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, près de deux millions d'hommes ont servi nos armes. 70 000 ont été blessés, plus de 25 000 sont tombés pour la France.

La nation se souvient de toutes les victimes, civiles comme militaires, de ce conflit qui brisa tant de destins et généra tant de violences. [...] »



100^e

Bibliothèque



Horaires d'ouverture

Mardi : 15h30-18h00

Mercredi : 14h00-19h00

Vendredi : 15h30-18h00



Bibliothèque municipale d'Argancy

Des nouveautés plein les rayons !

Avec le froid qui s'installe, il est bon de prendre un livre et de s'installer confortablement pour voyager à travers les pages ...

Face à l'avalanche de livres publiés à la rentrée littéraire, je vous conseille quelques lectures.

Citons donc, de façon un peu arbitraire car il en faut pour tous les goûts :

- « Le crépuscule et l'aube » de Ken Follet,
- « Objet de toutes les convoitises » de Françoise Bourdin,
- « La famille Martin » de David Foenkinos,
- « Le dernier message » de Nicolas Beuglet.

Et bien d'autres encore...

Surtout ne pas oublier les bandes dessinées comme :

- « La bête » de Zidrou et Franck Pé ou
- « Un cow-boy dans le coton » d'Aché et Jul

Bref, de quoi meubler nos longues soirées d'hiver, alors, n'hésitez pas à me rendre visite !

Sophie Gerardin-Kohler, en charge de la bibliothèque



La bibliothèque ferme pendant les fêtes de fin d'année, du 21/12 au 05/01/2021 inclus.



Le sapin nouveau est arrivé !

**A vous
de jouer !**

Quizz du n°100

Connaissez-vous votre village ?

A l'occasion de la parution du 100^e numéro du bulletin municipal d'Argancy-Olgy-Rugy, la commission information vous propose un jeu qui vous permettra de découvrir ou redécouvrir nos trois villages. Objets insolites, patrimoine architectural, faune ou histoire locale, ce quizz vous réserve bien des surprises. Ouvrez l'oeil et prenez garde aux questions pièges !

Règlement du concours

Le quizz du n°100 s'adresse exclusivement aux habitants d'Olgy, Rugy et Argancy. Les membres du conseil municipal, de la commission information ainsi que leur famille, le personnel communal, ne sont pas autorisés à participer à ce concours.

Pour participer, il vous suffit de répondre aux questions de cette double page, de la détacher puis de la déposer, en mairie, ou dans la boîte aux lettres de la mairie, au plus tard le 31 janvier 2021.

Une seule participation par foyer.

Le nombre de gagnants est fixé à 5.

Dans le cas où le nombre de bulletins gagnants serait supérieur à 5, un tirage au sort sera effectué lors du premier conseil municipal suivant le dépouillement.

Les gagnants seront avisés par courriel ou par téléphone.

Lots mis en jeu :

- 1^{er} prix : une carte cadeau d'une valeur de 100 €
- 2^e prix : une carte cadeau d'une valeur de 50 €
- 3^e, 4^e, 5^e prix : 1 bouteille de champagne

Dans le cas où les 3^e, 4^e et 5^e prix seraient remportés par des concurrents mineurs, le lot sera remis à leur représentant légal majeur.

La participation à ce jeu entraîne automatiquement l'acceptation de la diffusion de photos et articles dans le bulletin municipal « L'écho d'Argancy » suivant la remise des prix.

Les réponses seront publiées dans le n°101 de l'Echo d'Argancy.

Participant

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

A vous de jouer !

Insolite

1

Le graouly a élu domicile à Argancy. Connaissez-vous son adresse ?

.....
.....
.....



2

Voici une poignée de porte particulièrement originale mais cherchez bien car l'écureuil est farouche ! L'avez-vous retrouvé ? Où entre-t-on par cette porte ?

.....
.....
.....



3



Ce carrousel tourne sur une des voies vertes qui traverse le village et permet d'accéder, à pied ou à vélo, à une installation sportive qui fait les belles heures d'Olgly. Laquelle ?

.....
.....
.....

4



Un événement céleste a perturbé les poules qui ont pondu des oeufs aux formes étranges. Quel est cet événement ?

.....
.....
.....

5

Un bénitier dans une église c'est une évidence, mais saurez-vous retrouver celui-ci ?

.....
.....
.....
.....
.....



6

Une activité particulière était exercée, il y a plus de 45 ans, au n°1 de la rue des jardins. Quelle était-elle ?

.....
.....
.....
.....
.....



Quiz du n°100

Patrimoine et curiosité

7



En quelle année a été construit le boulodrome couvert ?

.....

8

En quelle année la bibliothèque a-t-elle été inaugurée ?

.....



10



Quel était autrefois, le deuxième usage de la mairie ? Réponse :

.....

9



Combien y a-t-il de calvaires sur le ban communal d'Argancy ?

.....

Où se trouve cette vierge qui regarde par la fenêtre ?

.....

.....

.....

11



12

En quelle année l'usine hydro-électrique a-t-elle été mise en service ?

.....

13



Nous avons dérobé le linteau de la porte d'entrée de Mme ALIBERT, saurez-vous le retrouver ?

.....

.....

.....

A vous de jouer !

Faune des étangs

14



Ce sont des canards mais de quel espèce s'agit-il ?

.....
.....

15



Entré en hibernation en novembre, il réapparaîtra en mars. Ce petit rongeur nocturne, menacé de disparition, est encore présent aux étangs. Qui est-il ?

.....

16



Regardez-bien, il y a un intrus sur cette photo. De quel animal s'agit-il et d'où vient-il ?

.....

17



Cette maman donne la becquée à son petit. Quel est le nom de cet oiseau ?

.....

Un peu d'histoire

18

Qui est Anne-Victoire de Méjanès, dont le nom est indissociable de l'histoire du village ?

Réponse :

19

En quelle année, le village de Rugy a-t-il été rattaché à Argancy ?

Réponse :

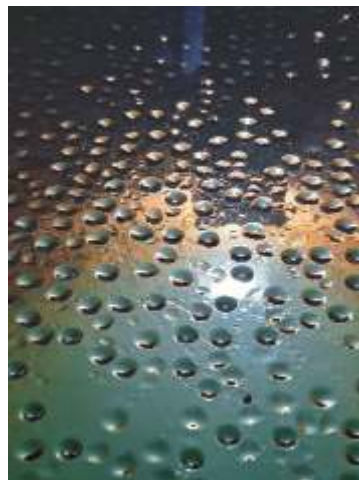
20

Au début du 19^e siècle, nos villages ont subi une terrible catastrophe, savez-vous ce qu'il s'est passé ?

Réponse :

Merci à M. Pitoy pour sa collaboration

Juste pour le plaisir



Que représente cette magnifique photo ? Où a-t-elle été prise ?

Réponse :

.....

.....

.....

Les associations ont la parole

Ecole Buissonnière

Voyage à travers le temps

Le 29 août, l'Ecole Buissonnière a proposé une promenade à travers le temps pour découvrir le passé d'Olgy qui fait partie de la commune d'Argancy.

Christophe Henry et Cyril Martin, ont planché près de deux ans sur ce projet et avaient à cœur de le réaliser.

Les participants, par groupes de dix, se sont laissés guider dans les rues et les ruelles d'Olgy en s'arrêtant à cinq reprises afin d'écouter les conteurs qui narraient la vie des hommes, le patrimoine local et architectural.

Pour rappel, l'association est née en décembre 2014, avec pour mission de créer du lien entre les enfants du village et les associations présentes sur la commune, tout en mettant en valeur leurs activités.

L'Ecole Buissonnière s'est attachée également à réunir les familles en organisant des rassemblements (carnaval, Pâques, Halloween, la fête des enfants ...)

Contact :

Laetitia Henry, présidente

Tél : 06 74 53 64 22

Courriel : [ecole.buissonniere.@gmail.com](mailto:ecole.buissonniere@gmail.com)

1- Chemin aux oies



Christophe a parlé de la vie quotidienne d'antan.

2- Devant le calvaire



Victor s'est penché sur le côté religieux, évoquant notamment la chapelle qui fut construite en 1368, dont le patron est saint Loup fêté le dernier dimanche de juillet.

3- Au lavoir d'Olgy



L'assistance s'est régalée avec l'histoire de Dominique intitulée *L'esprit du Lavoir*.

4- Près de la Moselle au lieu-dit le Moulin-bac d'Olgy



Cyril a expliqué l'histoire du moulin. Il s'agissait d'un bateau qui montait ou descendait en fonction du niveau de la Moselle.

L'équipe est déjà au travail pour concocter la deuxième édition qui mettra Argancy à l'honneur en 2021 et Rugy en 2022.

5- Place de la Liberté



La balade s'est terminée avec Valérie qui a rappelé le contexte durant les années 1939-1945.

Groupe Scolaire

Septembre 2020 : une rentrée scolaire bien particulière

La rentrée dans nos écoles s'est déroulée tout en douceur dans le respect de la distanciation et avec le port du masque pour tous les adultes.

Le groupe scolaire accueille cette année 80 élèves à l'école élémentaire et 43 élèves à la maternelle.

Un protocole sanitaire strict a été mis en place pour faire face à la pandémie de Covid-19 et permettre à tous de travailler dans les meilleures conditions possibles.

La situation sanitaire n'a pas empêché nos écoliers d'avoir le plaisir de se retrouver entre copains, de retrouver leur école et leur enseignant.

Deux nouvelles enseignantes ont pris leur fonction, Mme Jung qui remplace Mme Juret partie à la retraite au mois de juillet dernier et Mme Gambini qui s'occupe de la petite section de maternelle.



Mme Jung



Mme Gambini



Fin octobre 2020, 2^e confinement

La municipalité a pris l'initiative de distribuer deux masques réutilisables à chaque élève scolarisé en école élémentaire.



Ce choix fait suite à l'extension d'obligation du port du masque aux enfants de 6 à 11 ans à l'école.

Le surplus de masques fabriqués par l'Ecole Buissonnière a été mis à disposition pour les enfants du groupe scolaire.



Pas de câlins avec Saint Nicolas cette année mais le coeur y était !

En raison de la pandémie et des règles sanitaires strictes, Saint Nicolas a salué les enfants à distance et est passé dans les salles de classes en respectant la distanciation sociale et les gestes barrières pour la sécurité de tous.

Le patron des écoliers a offert un puzzle artisanal aux enfants de la maternelle et une carte cadeaux d'une valeur de 20 € aux grands de l'école élémentaire. Tout ce petit monde a également reçu un sachet de friandises.

Vendredi 4 décembre au matin, Saint Nicolas a commencé sa visite à Argancy par la bibliothèque où il a laissé son âne se reposer, pour rejoindre à pied le groupe scolaire et ensuite, la cité Marcel Van.



Collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz
 833 élèves ont intégré le collège Paul Verlaine en septembre 2020, 41 enfants viennent de la commune d'Argancy.

Police municipale

Stationnement gênant

Depuis plusieurs semaines, des problèmes de stationnement récurrents dans divers secteurs du village ont été signalés à la Police Municipale.

Il convient donc de rappeler à tous les règles suivantes :

- zone bleue : seuls les riverains des parkings en zone bleue peuvent demander en mairie un ou deux badges (suivant leur situation) qu'ils doivent apposer, de manière visible, sur le pare-brise de leur véhicule. Ce badge les dispense de mettre un disque de stationnement. Tous les autres conducteurs ont l'obligation de l'apposer. En cas d'infraction, le montant de l'amende est de 35€.
- stationnement sur trottoir : pour rappel, le Code de la Route interdit ce type de stationnement. Le trottoir doit être laissé libre pour la circulation des piétons. L'amende pour cette infraction s'élève à 135€.



Pour nous contacter :

Tél : 06.08.37.12.05

Courriel : pm.ennery@wanadoo.fr

En cas d'absence, n'hésitez surtout pas à composer le 17 pour joindre la Gendarmerie Nationale.

Projet à court terme ...

Argancy et Olgly en zone 30



La municipalité a décidé de réglementer la vitesse sur l'ensemble des villages d'Argancy et Olgly en créant une zone 30 pour toutes les rues. Cela signifie que la vitesse sera limitée 30 km/h au lieu des 50 km/h habituels.

Cette décision s'inscrit dans une démarche de prévention, suite aux signalements de riverains se plaignant de la vitesse excessive dans le village. Certes, cette nouvelle réglementation peut paraître trop restrictive pour certains mais il faut savoir que la distance d'arrêt d'un véhicule, roulant à 50 km/h, est deux fois plus importante que pour une voiture circulant à 30 km/h !

Après une période de prévention, afin que chacun puisse s'imprégner de cette nouvelle réglementation, la Police Municipale procédera à des verbalisations. Les excès de vitesse entraînent au minimum le retrait d'un point sur le permis de conduire et une amende de 90€.

L'ensemble de l'équipe de la Police Municipale mutualisée d'Ennery vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite une bonne et heureuse année 2021.

Participation Citoyenne



Prévention des actes de délinquance

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif a pour objectif d'encourager la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

N'hésitez pas à vous rapprocher, en cas de problème, de vos référents de quartier.



Coordonnées des référents de la commune

Christelle Léonard

4 rue de la Maréchalerie - Olgy

Tél : 07 82 19 69 82

09 54 05 64 62

Courriel : christelarnoux@gmail.com

Alain Leroy

11 rue de la Chapelle - Olgy

Tél : 06 86 51 28 26

03 87 77 73 94

Courriel : leroy57@free.fr

Philippe Mangeat

14 rue des Bleuets - Olgy

Tél : 06 06 44 78 37

03 57 56 49 29

Courriel : philippe.mangeat@gmail.com

Stéphane MULLER

13 rue des Pêcheurs - Argancy

Tél : 06 14 71 11 87

03 55 74 63 90

Courriel : jeanclaudegledel@sfr.fr

Josseline Tarriant - Richard Tarriant

3 rue des mûriers - Ruy

Tél : 07 86 94 72 57

Courriel : marechal.josseline@orange.fr

Sylvie Wrobel

8 rue de Metz - Olgy

Tél : 03 54 22 70 56

Courriel : mariewrobel@sfr.fr

Anne Zannol

2 rue de la Moselle - Olgy

Tél : 06 80 88 24 64

Courriel : performs@wanadoo.fr

Un grand merci pour leur engagement dans cette démarche !

Don de sang – Covid 19

Le Coronavirus nous impose des règles de sécurité ; gestes barrières, distanciation, limitation du nombre de personnes à l'intérieur des locaux, port du masque, désinfection des équipements. Ces dispositions augmentent les temps de passage et ne facilitent pas la tâche du personnel de l'EFS ni celle des membres du comité qui organisent l'accueil et la collation.

Mais que dire de la patience des donateurs.

Un grand MERCI.

En raison de la pandémie, les stocks de sang sont particulièrement bas.

Prochaine collecte
Argancy - Salle des Fêtes
Mardi 16 mars 2021
15h30 - 19h00

À savoir

Les femmes peuvent faire un don de sang total 4 fois par an et les hommes 6 fois.

Il faut attendre 8 semaines entre deux dons.



**1. Inscription /
questionnaire**



3. Prélèvement de sang



**5. Au revoir &
à bientôt**



2. Examen



4. En-cas et repos



Durée: environ 45 minutes

Civisme

Déneigement des trottoirs : tous à vos pelles !

Le déneigement des trottoirs incombe aux riverains

Vous devez racler le trottoir devant votre domicile et le tenir soigneusement balayé. S'il n'existe pas de trottoir, vous devez tenir déneigé un espace de 1,5 m de largeur à partir du mur de la façade jusqu'à la route.

La neige devra être stockée sur le trottoir, en cordon, ou en limite de l'espace dégagé. En aucun cas, elle ne devra être poussée dans les bouches d'égoûts, ni dans les caniveaux, ni sur la voie publique.



Pour vous aider à faire face à vos obligations de déneigement ou pour faire fondre le verglas, la municipalité met à votre disposition 13 bacs à sel répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Argancy

- Rue des Prés, aux ateliers municipaux
- Rue des Mésanges
- Rue des Pêcheurs
- Place Anne de Méjanès
- Rue de la Crouée
- Place des Marronniers (Lot. du Stade)
- Rue de Bussière, face au groupe scolaire

Olgly

- Intersection rue de la Chapelle et rue de la Côte
- Rue de Metz (Fermette)
- Rue des Roseaux (Lot. les Jardins de la Moselle)

Rugy

- Rue du Clos Bellevue
- Place des Vignerons
- Rue des Vignes
- Rue des Cerisiers

Amelange

- Rue d'Amelange

Attention !

A défaut, en cas d'accident (chute et blessures), la responsabilité civile des propriétaires et occupants sera mise en cause.



Des fêtes de fin d'année plus écolo, c'est possible !

Les activités humaines engendrent des impacts sur l'environnement et les fêtes de fin d'année n'échappent pas à la règle, bien au contraire :

- les déplacements sont plus nombreux
- la consommation énergétique plus importante
- les achats sont en hausse
- les fêtes produisent une plus grande quantité de déchets

Le sapin : naturel ou artificiel ?

Chaque année, 5,3 millions de sapins naturels et 1 million de sapins artificiels sont vendus en France.

Le sapin artificiel en plastique

S'il a le mérite d'être réutilisable plusieurs années, il faut conserver son sapin artificiel en plastique durant au moins 20 ans pour compenser l'impact environnemental de sa fabrication et de son transport. Il a le défaut d'être souvent fabriqué à l'autre bout de la planète, à partir de matériaux non recyclés.

Le sapin naturel

Des plantations de sapins sont réalisées spécialement pour Noël et 80% des sapins vendus en France sont cultivés dans l'Hexagone

Évitez le flochage simulant la neige artificielle car il est souvent réalisé avec des produits chimiques, libérant des polluants dans l'air de la maison. De plus, un sapin floqué ne peut plus être broyé ou composté après les fêtes.

Il existe un label « plante bleue » attribué par l'association française des sapins de Noël aux producteurs adoptant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.



Décorez autrement et consommez moins



Les trois quarts de la dépense d'électricité des illuminations de Noël sont liés à la consommation des ménages et un quart à celle des collectivités.

Privilégiez les guirlandes à leds qui consomment peu d'électricité (jusqu'à 95% de moins que les anciennes !) et pensez à les éteindre dès que vous n'en profitez pas : avant d'aller vous coucher et durant la journée.

Il existe également, depuis peu, des guirlandes solaires (autonomie : 6 heures)

N'abusez pas des décorations électriques et faites appel à votre créativité : allez chercher des pommes de pin et des branchages en forêt et prenez des idées sur les blogs ou les réseaux sociaux.

Des cadeaux respectueux de l'environnement

- Des cadeaux robustes, utiles, qui durent longtemps, qui ne consomment pas ou peu d'énergie : évitez les derniers gadgets à la mode.
- Des cadeaux issus de la récupération : objets vintage, chinés chez Emmaüs ou chez les antiquaires.
- Des cadeaux dont la technologie ou la composition respectent l'environnement : balises de jardin solaires, objets en bois labellisés FSC ou PEFC.
- Des cadeaux éco-labellisés : référez-vous principalement à l'écocert français « NF Environnement » et à l'écocert européen ; ils garantissent la qualité d'usage et la qualité écologique des produits.



Un cadeau de seconde main ?

Contrairement à une idée reçue, 72% des enfants de moins de 15 ans accepteraient de recevoir des cadeaux d'occasion ! (selon une étude ADEME).

Repas de fêtes : des solutions simples

L'alimentation représente 25% des émissions de gaz à effet de serre en France.

Favorisez les aliments locaux et de saison : ils ne sont pas cultivés sous serre et ils parcourent moins de kilomètres. Un fruit importé par avion, consomme, pour son transport, 10 à 20 fois plus d'énergie qu'un fruit produit localement.

Vos aliments peuvent également être bio et/ou issus du commerce équitable.

Réduisez le gaspillage alimentaire en préparant les justes quantités et en cuisinant les restes : le pain dur devient du pain perdu, les fruits mûrs des compotes...

En manque d'inspiration ?

Pour vos repas de fêtes, le chef François Pasteau, président de l'association « Bon pour le climat » propose, sur le site de l'Adème, plusieurs recettes à utiliser sans modération !



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/conso/alimentation/recettes-grands-chefs>



Valorisez vos déchets

Après les fêtes :

- triez les emballages
- faites du compost avec les déchets organiques
- déposez à la déchèterie les déchets encombrants et le sapin de Noël (ou replantez le !)
- donnez les vieux objets remplacés par vos derniers cadeaux à des associations caritatives : Emmaüs, Secours Populaire...



Maison France Services

Les services administratifs réunis en un lieu unique

Services Publics pour les Français.

Le dispositif est piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Ce réseau vise à faciliter l'accès des citoyens à un panel de services publics de qualité. Les usagers pourront effectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique et se renseigner auprès d'agents polyvalents, formés de manière pointue et efficace.

- **Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques** (création d'une adresse e-mail, impression ou scan des pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).
- **Aider aux démarches en ligne** (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne).
- **Résoudre les cas les plus complexes** en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant, par un appel vidéo avec l'utilisateur.

Faciliter l'accès aux démarches par Internet

Les France Services sont aussi des lieux d'accompagnement des personnes éloignées du numérique. En fonction du niveau d'autonomie numérique et administrative de chaque usager, l'agent France Services l'aide à naviguer sur les sites institutionnels, trouver les informations relatives à son dossier, réaliser des procédures en ligne, utiliser le service de visioconférence, etc...



Où ?

Poste d'Ennery

2 place Robert Schuman

57365 ENNERY

Tél : 03 87 58 74 25

Courriel : jean-michel.molina-prestataire@laposte.fr



Quand ?

Lundi : 10h30 - 12h00

14h00 - 16h30

Mardi au vendredi : 9h00 - 12h00

14h00 - 16h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Qui ?

9 partenaires nationaux

- La Poste
- Pôle Emploi
- CNAF
- CNAM
- CNAV
- MSA
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice
- Direction générale des finances publiques

De nouveaux partenariats sont prévus pour enrichir l'offre de services.



Benne à vêtements

La Communauté de Communes Rives de Moselle n'ayant plus aucun contact avec la société en charge du ramassage, a retiré tous les conteneurs destinés à la dépose de vêtements usagés.

Devant le peu de civisme de certaines personnes (et pas forcément de notre village), la commune d'Argancy comme d'autres communes du secteur, a pris la décision de ne plus réinstaller de nouveaux conteneurs sur son périmètre (voir le numéro précédent du bulletin municipal).

La municipalité vous encourage à maintenir le recyclage de vos vêtements usagés.

De nombreuses solutions restent possibles :

- Collecte au pas de votre porte (régulièrement proposé),
- Revente de vos vêtements dans vos supermarchés,
- Bacs à vêtements sur les parkings d'hypermarchés...
- ou tout simplement faire un don aux associations caritatives telles que la Croix Rouge, Emmaüs, etc...

Dès que la commune aura de plus amples informations de la part de Rives de Moselle, vous serez avisés.



Bien triste spectacle, imposé par ces incivilités répétées !

Nouvelles installations

**TS CHAUFFAGE
SCHARTZ Thierry
5 rue de Bussière
57640 ARGANCY
Tél : 06 71 02 59 38
Courriel : tschauffage@orange.fr**



**NICO D'CO
Nicolas PETITJEAN
Tél : 06-76-89-10-20
Courriel : contact.nicodco@gmail.com**



Espace Jean-Paul Vetzel

Il reste un bureau à louer à l'espace Jean-Paul Vetzel.

Contact :

A-C Immobilier

Tél : 03 87 36 34 75 ou
06 15 41 14 45

Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Mayer Cédric	10 rue des Mirabelliers à Rugy	Murette et abri de jardin
Prou Pascal	3 rue de la Côte à Olgy	Changement des fenêtres et volets
Lemaire Thibaut	7 place de la Liberté à Olgy	Remplacement simple vitrage en double vitrage, création Velux, création d'une porte-fenêtre à la place d'une fenêtre.
Sanef	Rond Point d'Argancy	Aire de covoiturage
Peiffert Denis	5 rue des Bouleaux à Argancy	Remplacement d'une haie par une palissade
Laubut Bénédicte	1 impasse des Vergers à Olgy	Fermeture du jardin par un grillage et portillon
Jouaville Denis	7 rue des Roses à Olgy	Remplacement d'un store par une pergola
Pupin Laurent	5 rue des Lilas à Argancy	Remplacement d'une porte d'entrée
Gorsky Julien	10 rue de Malroy	Remplacement d'une porte d'entrée
Dang Julien	16 rue de Bussièrre à Argancy	Abri de jardin
Comino Loïc	51 rue de Metz à Olgy	Remplacement des 2 portes de garage
Joachimovicz Guillaume	1 rue des Pêcheurs à Argancy	Changement de fenêtre
Claudiel Sylvain	7 rue des Erables à Argancy	Installation de volets roulants
Marszalek Yvan	10 rue des Mésanges à Argancy	Remplacement d'une clôture
Valentin Alain	5 rue des Mirabelliers à Rugy	Véranda
Maire Gilles	1 rue des Pinsons à Argancy	Piscine
Spierckel Romain	7 rue des Mûriers à Rugy	Piscine + pergola
Podwysocki Jean	22 rue des Prés à Argancy	changement de la porte d'entrée et de la porte du garage
Vidal Alexis	4 rue des Pensées à Rugy	Ravalement de façade et remplacement des menuiseries extérieures
Suzanne Eric	10 rue des Pêcheurs à Argancy	Rénovation toiture d'une remise en copropriété
Descharmes Claudia	17 rue de Metz à Olgy	Isolation thermique extérieure, ravalement de façade + changements des fenêtres et porte de garage.

Permis de construire

SASU L'Hausmannier	10 rue de la Bergerie à Rugy	Changement de destination d'un hôtel-restaurant en trente logements
--------------------	------------------------------	---

A noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ex : ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune. Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Etat civil

Naissances

Ayden Amadoro né le 7 août 2020
Rose Mahé née le 7 septembre 2020
Bastien Spiedt né le 24 septembre 2020
Tessa Vidal née le 6 novembre 2020

Mariages

Théau Jouffroy et Déborah Schmitt
mariés le 27 juin 2020
Fabrice Hénon-Hilaire et Nadine Bachmann
mariés le 4 septembre 2020
Thibaut Lemaire et Joanne Wrobel
mariés le 3 octobre 2020
Guillaume Valentin et Ana Gabriela Matamoros Pineda
mariés le 29 octobre 2020
Sébastien Reymond et Julie Azambre
mariés le 5 décembre 2020

Noces d'or et de diamant

Prochainement, vous allez célébrer vos noces d'or ou de diamant, n'hésitez pas à le signaler en mairie.
Nous ne manquerons pas de vous mettre à l'honneur.
Un présent vous sera remis.

PACS

Nicolas Frey et Laurence Leblond
pacsés le 7 octobre 2020
Gautier Helmstetter et Laura Cavellius
pacsés le 1^{er} décembre 2020

Décès

Michel Vécrin décédé le 2 novembre 2020
Jeannine Ritter décédée le 24 novembre 2020
René Leser (dit Juju) décédé le 2 décembre 2020



Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)
Tél : 03 87 56 46 46
7 j/7 de 8h30 à 16h00
Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières - 57070 Metz

STOP INFO

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.
Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.





Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

mairie.argancy@wanadoo.fr

www.argancy.fr



Manifestations du trimestre

En raison des aléas liés à la pandémie, aucune date de manifestation ne peut être diffusée.



Merci à Silvana Bourgeois pour ces magnifiques photos